



Paschal de l'Estocart

Paschal de l'Estocart naquit à Noyon en 1539 ou 1540 (trente ans après Calvin). Il est fils de Jehan de l'Estocart, écuyer, seigneur de Tilly. On ne connaît rien de son enfance. Fut-il élève de la maîtrise des enfants de chœur ? Fut-il élève sous la direction de l'écolâtre du chapitre de la cathédrale ? Qui lui donna, à Noyon, ce goût et cette connaissance de la musique ?

En 1559, il est étudiant à Lyon et peut-être au service de Claude de Nagu, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. On sait qu'à l'octroi du pont du Rhône, le 17 décembre, il blesse avec sa dague Claude Ballet, commis à la recette des deniers du droit du barrage, qui meurt quelques jours plus tard. De l'Estocart est alors emprisonné, condamné à mort puis gracié le 9 mars par le roi et condamné à une peine mineure. Le 17 février 1565, il épouse, en communauté de biens, Claudine Bernardine Guigne, native de Challonges et résidant à Lyon. On sait qu'il aurait fait un ou plusieurs voyages en Italie. Il avoue, pendant ces années 1570, avoir délaissé la composition et « fait des affaires ». Était-il marchand ?

Le 15 septembre 1581, Henri III lui octroie un privilège de dix ans et il fait paraître un premier livre *Octonaires de la vanité du monde*. Les textes sont d'Antoine de Chandieu. La musique est composée pour trois à six parties. L'imprimeur est Jean II de Laon, imprimeur des protestants genevois. Un second livre paraîtra en 1582.



Le conservatoire de musique

Son œuvre

Il est immatriculé comme étudiant à l'Université de Bâle du 22 juin 1581 au 30 avril 1582. Il rencontre, dans ce milieu

humaniste et calviniste, Jean de Sponde, Jacques (fils d'Antoine) de Chandieu et d'autres poètes protestants. On pense qu'il fut encouragé par le pasteur Goulart pour éditer ses œuvres. Il est l'un des premiers, avec d'autres compositeurs, à harmoniser le Psautier de Genève. Le 4 avril 1582, il reçoit 60 écus du Duc Charles III de Lorraine, prince catholique, en remerciement de sa dédicace des *Quatrains du sieur de Pibrac*. On le sait alors à la Cour de Nancy. En 1583, il est de retour à Bâle. Il dédia à Henri de Navarre les *Cent cinquante psaumes de David*. Les textes en français sont de Clément Marot ou de Théodore de Bèze. La musique est composée de 4 à 8 parties. En 1584, il n'est plus en Suisse mais en Normandie. Il remporte le Prix de la Harpe d'Argent au concours musical du Puy d'Evreux, en présentant un motet en latin à cinq voix *Ecce quam bonum et quam jucundum*. On le sait alors dans la Chapelle de Nicolas de Brehan, abbé de Notre-Dame des Prés de Valmont (Seine-Maritime). C'est une œuvre en latin, donc fort éloignée des tendances de l'Eglise réformée dans cette période des guerres de religion. En 1587, à l'âge de cinquante ans, il adresse un placet à Henri III pour obtenir une place de religieux Lay en l'abbaye de Fremont (place qui ne semble pas lui avoir été accordée). On n'a plus trace de son existence et il meurt donc après 1587.

Un véritable artiste

L'Estocart est plus soucieux de son art et de sa carrière que de politique ou de métaphysique. Il semble appartenir facilement à ces deux mondes catholiques et protestants qui sont encore très loin de la réconciliation. Au point de vue musical, il est novateur et apporte une souplesse et une fantaisie très en avance sur son temps. On l'a dit très italianisé, mais on



Paschal de l'Estocart

ressent toujours l'austérité des musiciens huguenots. Ses harmonisations de 4 à 8 voix seront reprises par Claude Goudime et de nombreux musiciens.

Voici ce qu'écrivait son ami Jean de Sponde : « *Mon Paschal, où prends-tu cette belle musique*

Dont tu ravis le cœur à tous les auditeurs ? Apprends-tu des mortels ces divines douceurs ;

Ou si l'on en apprend au ciel la théorique ?... »

En écoutant cette musique, relisons Calvin qui redoutait et évoquait toute musique, mais en parlait avec émotion car *Les chansons spirituelles ne se peuvent bien chanter que de cœur...*

Notre conservatoire de musique se devait d'être dédié au souvenir de Paschal de l'Estocart. ■

Docteur Jean Lefranc
Vice-président de la société historique,
archéologique et historique de Noyon